

Compte-rendu du Conseil municipal du 7 juillet 2015

Le sept juillet deux mil quinze à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOUUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (*par ordre alphabétique*) : Maria-Elisabete BOURDALE, Patrick CANET, Gilles CORTEY, Maria FAVIER, Christel GALLIANO, Danielle GARCIA, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Olga MARTINEZ, Sylvie MELIN, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN (*arrivé à 20h47 à compter du vote de la délibération n°2015-6-1*), Marc PETIT, Chantal REY, Nicole SITRUK, Alain SOCIE, Benoît STOCARD.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Joël BORDEL à Gilles CORTEY, Christiane CHEVALIER-GAYMARD à Olga MARTINEZ, Denise CORTEY à Colette GREPAT, Guillaume FAVIER à Alain SOCIE, David FERNANDEZ à Maria FAVIER, Bruno GORDON à Patrick CANET, Marie-Catherine LAMIRAL à Sylvie MELIN, Gilbert MERGOUD à Chantal REY.

Etaient absents et excusés :

Christian LEPREVOST, Tristan PAIN (*présent à partir de 20h47, à compter du vote de la délibération n°2015-6-1*)

Date de convocation : Mardi 30 juin 2015

Les Conseillers présents, soit 19 à l'ouverture de la séance (*puis 20 à partir de 20h47, à compter du vote de la délibération n°2015-6-1*) qui sont au nombre de 29, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Maria FAVIER et Chantal REY. Ces dernières acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 26 mai 2015

- Affichage des délibérations le 28 mai 2015 pour être rendues exécutoires.
- Affichage le 28 mai 2015 du compte-rendu des délibérations prises en séance.
- Transmission du compte-rendu aux Conseillers le 28 mai 2015 par mail.
- Procès-verbal de séance envoyé par mail aux Conseillers le 03/07/2015.

VOTE

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 16 juin 2015

(reportée à la séance de septembre 2015)

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 7 juillet 2015

VOTE

A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 26 mai 2015
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 16 juin 2015 (reportée à la séance de septembre 2015)
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 7 juillet 2015

I . ASPECT FINANCIER

2015-6-1 - Attribution de subventions aux associations

2015-6-2 – Réajustement des tarifs du restaurant scolaire (01/08/2015)

2015-6-3 Piscine municipale

- a) Approbation des tarifs
- b) Horaires d'ouverture

II . ASPECT REGLEMENTAIRE

2015-6-4 Composition des commissions municipales suite à la démission d'une Conseillère municipale

2015-6-5 Remplacement d'un délégué suppléant – Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône

2015-6-6 Remplacement de deux membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

III . URBANISME

2015-6-7 Déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du POS - EFECTIS

IV . PATRIMOINE

2015-6-8 Devenir du château du Jalérieu

V. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Festivités du 13 juillet 2015
- Cérémonie du 14 juillet 2015 à 10h15
- Conseil municipal : 22 septembre 2015 à 20h30
- Etude urbaine – point d'étape
- Permis de construire d'un immeuble – place Bacchus
- Réfection de la toiture de l'école de Curtille
- Acquisition de matériel pour les associations

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2015-6-1 - Attribution de subventions aux associations

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions validées par la commission sport et vie associative du 24 juin 2015 telles que présentées ci-dessous :

Associations	Crédits		Montant de la subvention	Proposition
	Votés 2014	2014 versée	2014	2015
Atelier TA3	250,00	250,00	250,00	250,00
Croqueurs de Pommes	50,00	50,00	50,00	50,00
Groupe d'études Historiques	200,00	200,00	200,00	200,00
Synfonia	700,00	700,00	700,00	700,00
Synfonia (subvention exceptionnelle)	600,00	600,00	600,00	600,00
Synfonia (école de musique)				800,00
Alta Voce	100,00	100,00	100,00	100,00
Sang pour sang polar				500,00
Amicale du Personnel (arbre de Noël)	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Amicale du Personnel	340,00	340,00	340,00	340,00
Amicale du Personnel (Départ en retraite)				270,00
FNACA	110,00	110,00	110,00	110,00
D.D.E.N. (section Les Avenières)	80,00	80,00	80,00	80,00
Collège Arc en Ciers - Voyages linguistiques	500,00	500,00	500,00	850,00
Association Collège Arc en Ciers	200,00	200,00	200,00	200,00
Sou des Ecoles BUVIN				150,00
Sou Ecoles CURTILLE	150,00	150,00	150,00	150,00
Aikido	230,00	230,00	230,00	230,00
UB2A (Basket)	700,00	700,00	700,00	700,00
Club nautique	100,00	100,00	100,00	100,00
Cyclotouristes Avenières Morestel	200,00	200,00	200,00	200,00
ASVH	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
Judo Club	700,00	700,00	700,00	700,00
Les Av'es (Avenières escalade) subv exceptionnelle				500,00
Rand Aves	200,00	200,00	200,00	200,00
Action Jeunes	12 300,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00
Action jeunes intercommunale (compens CCPC)	7 667,00	7 667,00	7 667,00	7 700,00
Carnaval (régularisation subvention 2014)				900,00
Reversement DSC Corbelin	13 561,00	13 561,00	13 561,00	13 639,00
Activités TAPE				7 870,00
Garderie périscolaire du matin	500,00	500,00	500,00	500,00

Associations	Crédits	Montant de la subvention	Proposition
Garderie périscolaire de Buvin	500,00	500,00	500,00
Halte garderie fonctionnement	6 800,00	6 800,00	6 800,00
Halte garderie (ménage)	6 760,00	6 760,00	7 578,00

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

Arrivée de Tristan PAIN à 20h47 pour le vote de la présente délibération.

Deux Conseillers municipaux ne prennent pas part au vote : Alain SOCIE muni du pouvoir de Guillaume FAVIER.

2015-6-2 – Réajustement des tarifs du restaurant scolaire (01/08/2015)

Par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, la réglementation relative aux prix de la restauration scolaire est modifiée. Désormais, les collectivités territoriales ont la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire en fonction du coût, du mode de production des repas et des prestations servies.

Pour rester dans des limites raisonnables d'augmentation tout en prenant en compte la réalité des coûts de revient pour la collectivité, le Maire propose de fixer, à compter du 1er août 2015, les tarifs des repas comme suit :

- 3.80 € (au lieu de 3.75 €) pour les enfants, ce qui représente une augmentation de 0.80 € par mois pour un enfant qui déjeune au restaurant scolaire tous les jours),
- 6.10 € (au lieu de 6 €) pour les adultes.

Il convient de délibérer pour valider, appliquer ces tarifs à compter du 1er août 2015 et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 2 Pouvoir de Guillaume FAVIER Pouvoir de David FERNANDEZ	ABST. : 0

2015-6-3 Piscine municipale

Dans le cadre de la réhabilitation des structures nautiques conduite par la Communauté de Communes du Pays des Couleurs, la piscine municipale a fait l'objet de travaux de rénovation importants. Pour la saison 2015, le Maire propose de maintenir les tarifs et les horaires d'ouverture votés en 2014.

a) Approbation des tarifs

Le Maire propose de maintenir les tarifs suivants :

	Tarifs
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit
Ticket enfant (de 5 à 16 ans)	1.40 €
Ticket adulte (plus de 16 ans)	2.80 €
Collectivités : ticket valable à la journée	1.40 € <i>Gratuité pour les accompagnateurs</i>
Carte abonnement de 10 entrées : adulte	20.00 €
Carte abonnement de 10 entrées : enfant	10.00 €
Ticket tarif réduit adulte (pour les horaires suivants : 12 H30/13 H 30 ou 18H/19 H 00)	1,40 €
Ticket tarif réduit enfant (pour les horaires suivants : 12 H30/13H 30 ou 18H/19 H 00)	0,70 €

A titre exceptionnel, le Maire propose également que l'accès à la piscine soit gratuit le jour d'ouverture du nouvel équipement soit le Mercredi 15 juillet 2015, dans la limite de 300 personnes simultanément présentes dans l'équipement.

Il convient de délibérer pour approuver l'ensemble de ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

b) Horaires d'ouverture

Le Maire propose de maintenir les horaires d'ouverture suivants :

Du 1 ^{ER} JUILLET 2015 JUSQU'AU 31 AOUT 2015			
		Ouverture à	Fermeture à
Lundi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Mardi		JOUR DE FERMETURE	
Mercredi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Jeudi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Vendredi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Samedi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Dimanche		10H15	13H30
		15H00	19H00

Il convient de délibérer pour approuver ces horaires et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

II . ASPECT REGLEMENTAIRE

2015-6-4 Composition des commissions municipales suite à la démission d'une Conseillère municipale

Faisant suite à la démission du mandat de Conseillère municipale de Brigitte PHILIPPA prenant effet au 9 mars 2015, le Maire propose de désigner Tristan PAIN, Conseiller municipal, pour la remplacer dans toutes les commissions municipales dont elle était membre et de fait d'en arrêter la composition comme suit :

- Culture et tourisme

Nicole SITRUK	Gilles MONNET
Tristan PAIN	Christiane CHEVALIER-GAYMARD
Christian LEPREVOST	Chantal REY
Maria FAVIER	Maurice NICOLAS

- Développement durable et citoyenneté

Maria FAVIER	Benoît STOCARD
Christel GALLIANO	Nicole SITRUK
Tristan PAIN	Danielle GARCIA
	Chantal REY (Alain SOCIE suppléant de Chantal REY)

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE
A L'UNANIMITE

2015-6-5 Remplacement d'un délégué suppléant – Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône

Faisant suite à la démission du mandat de Conseillère municipale de Brigitte PHILIPPA prenant effet au 9 mars 2015, le Maire propose de désigner son/sa remplaçant(e) au Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône et d'arrêter la liste des délégués comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gilbert MERGOUD	Guillaume FAVIER
Patrick CANET	Tristan PAIN
Maria FAVIER	
Joël BORDEL	

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
A L'UNANIMITE

2015-6-6 Remplacement de deux membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Maire expose que deux membres du Conseil municipal ont démissionné du Centre Communal d'Action Sociale. Il s'agit de Mesdames Brigitte PHILIPPA, Conseillère municipale démissionnaire ; et de Colette GREPAT dont la démission au CCAS a pris effet au 28 mai 2015 mais qui conserve son mandat de Conseillère municipale.

Le Maire demande à Colette GREPAT de maintenir sa place au CCAS et à Tristan PAIN de remplacer Brigitte PHILIPPA.

Tous deux acceptent.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 1 Maria FAVIER

III . URBANISME

2015-6-7 Déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du POS - EFECTIS

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-6, L.123-14, L.123-14-2 et R.123-23-2,

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la Commune des Avenières révisé le 30/07/99, modifié le 05/06/02, mis en comptabilité le 09/11/06, mis en révision le 19/06/2008,

Vu la délibération du Conseil municipal du 09/12/2014 de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS,

Vu le dossier de déclaration de projet portant sur la mise en compatibilité du POS pour permettre l'extension des bâtiments liés à l'activité de l'entreprise EFECTIS,

Vu l'arrêté N° AR-URBA/2015/6 de mise à l'enquête publique en date du 13/04/2015, publié le 16/04/2015, portant sur l'intérêt général de la déclaration de projet de l'entreprise EFECTIS et la mise en compatibilité du POS de la Commune des Avenières (38630),

Vu le dossier de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 04/05/2015 au 04/06/2015, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que le dossier de déclaration de projet portant sur l'intérêt général et la mise en compatibilité du POS, tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article R.123-23-1 du Code de l'Urbanisme,

Le Maire propose au Conseil municipal

- D'adopter la déclaration de projet concernant l'extension des bâtiments de l'entreprise EFACTIS considérant qu'il répond à un besoin d'intérêt général ;
- De dire que cette déclaration de projet emporte approbation des nouvelles dispositions du POS, telles qu'elles sont annexées à la présente ;
- De convenir des mesures de publicité suivantes :
 - ↳ le dossier est tenu à la disposition du Public :
 - à la Mairie des Avenières aux jours et heures d'ouverture,
 - à la Préfecture de l'Isère,
 - à la Sous-Préfecture de La Tour du Pin, Bureau des Affaires Communales,
 - ↳ la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé et habilité dans le Département,
 - ↳ la présente délibération sera publiée au Recueil des Actes administratifs,
- De convenir que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité (la date à prendre en compte pour l'affichage en Mairie étant celle du premier jour où il est effectué) et produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

IV . PATRIMOINE

2015-6-8 Devenir du château du Jalérieu

La Commune est propriétaire depuis 1981 d'un ensemble bâti dénommé « le château du Jalérieu » situé dans un vaste espace arboré « le parc du Jalérieu », situé 25 route du Jalérieu.

Lors de la séance du 27 février 2015, le Maire a donné au Conseil municipal l'ensemble des éléments concernant l'état de ce bâtiment (*Annexe n°1 jointe à la note de synthèse*). Le Maire présente une synthèse de l'analyse et les trois hypothèses qui en résultent. Un tour de table a permis de dégager un avis qui semble s'orienter vers la déconstruction du bâtiment. Il s'agissait d'une première information et aucune décision n'a été prise. Comme il s'y était engagé, il a procédé à une communication et une concertation auprès des habitants.

Début mars 2015, les informations données lors de la séance du Conseil municipal du 27 février 2015 ont été mises en ligne sur le site internet de la Commune, permettant ainsi aux habitants de faire connaître leur avis.

Par ailleurs, en avril 2015, les mêmes informations ont fait l'objet d'un article dans la vie citoyenne. Les habitants étaient également sollicités pour faire connaître leur avis.

Enfin, lors d'une rencontre citoyenne ayant eu lieu le 19 juin 2015 à la salle des fêtes de Buvin, le dossier du château a été présenté.

Aucun habitant n'a fait connaître son avis par écrit et les échanges oraux semblent s'orienter vers l'hypothèse de la déconstruction.

Au vu de la concertation, le Maire propose au Conseil municipal de prendre une décision de principe quant au devenir du château du Jalérieu.

Il convient de délibérer pour décider du principe de déconstruction totale du bâtiment à l'exception de l'Orangerie.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 4 Colette GREPAT+pouvoir de Denise CORTEY Chantal REY+pouvoir de Gilbert MERGOUD

V. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- **Liste préparatoire du jury criminel suite au tirage au sort effectué Mercredi 1^{er} juillet 2015 en Mairie des Avenières.**
- Madame BARRET Odile 2^o Adjointe au Maire de la Commune du BOUCHAGE a effectué le tirage pour la Commune des AVENIERES.
- Monsieur MICHOU Daniel, Maire des AVENIERES a effectué le tirage pour la Commune du BOUCHAGE.

DELATTRE	SABINE
PERRIER	MYRIAM
CANET	PATRICK
GUINET	RENE
GAUCHER	HERVE
DEBRIEUX	EMMANUEL
CAPEZONNE	SANDRINE
MARTIN	SONIA
ORIOLEPSE BALESTRINO	MARIE CLAUDE
SOLER EPSE LEPESAND	MARTINE
BLANC	ANDRE
CASTIGLIONE	CAROLANE
DOGNIN EPSE MERCIER	RACHEL
MAITRE	BERNARD
TROLLET EPSE BONNAVIAT	NICOLE

- Festivités du 13 juillet 2015 (Parc du Jalérieu)

- ↔ 9h : concours de pétanque en tête à tête
- ↔ 14h : concours de pétanque en doublettes
- ↔ Dès 20h : jeu de piste «Enquête au Jalérieu» (énigme policière)
- ↔ 20h-21h : initiation au tango argentin
- ↔ 21h : Démonstration de tango argentin
- ↔ Bal populaire
- ↔ 22h45 : feu d'artifice

- Cérémonie du 14 juillet 2015 à 10h15

- ↔ Fresque réalisée par les enfants du Centre social Jean Bedet
- ↔ Participation du Club Soleil d'automne
- ↔ Apéritif servi sur le parvis de l'Eglise de Ciers

- Conseil municipal : 22 septembre 2015 à 20h30

- ↔ La décision de création d'une commune nouvelle sera inscrite à l'ordre du jour.

- Etude urbaine – point d'étape

- Permis de construire d'un immeuble – place Bacchus

- Réfection de la toiture de l'école de Curtille

- Acquisition de matériel pour les associations

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h41.

Liste des annexes :

- Annexes : Déclaration de projet EFECTIS
- Annexe n°1 : Synthèse de l'état du château du Jalérieu

Fait aux Avenières, le 8 juillet 2015
Le Maire,
Daniel MICHOU